



Réunions d'échanges et d'information
Synthèse des ateliers de mars 2024



SOMMAIRE

Introduction : Intentions de la démarche P.3

Participants aux réunions P.4

Objectifs des réunions P.5

Présentation de la démarche P.6

Travaux participatifs en ateliers P.8

Contributions P.9

Suites des ateliers P.10



INTRODUCTION : INTENTIONS DE LA DÉMARCHE

Le Lavanchon est un torrent de la Métropole grenobloise qui descend du Vercors et traverse les communes de Saint-Paul-de-Varcès, de Varcès-Allières-et-Risset et de Claix, avant de se jeter dans le Drac. **Depuis 2018, la Métropole de Grenoble porte des projets de protection des biens et des personnes contre les inondations et de préservation et restauration des milieux aquatiques.** Sur le Lavanchon, la Métropole est ainsi devenue gestionnaire des digues présentes sur ces deux rives.

La Métropole en partenariat avec les trois communes a lancé une **réflexion sur le Lavanchon et sur ces ouvrages de protection contre les inondations.** La finalité de cette démarche est de construire une vision partagée du devenir du Lavanchon et d'aboutir à un **projet de territoire commun** qui concilie :

- **La protection des biens et des personnes contre les inondations**
- **La préservation et la restauration des milieux aquatiques**
- **Les pratiques et les attentes des habitants et acteurs locaux**

Compte tenu de la multiplicité des acteurs concernés par le cours d'eau, **la Métropole a souhaité engager une démarche participative ambitieuse avec l'ensemble des parties prenantes.**

Pour cela, une première série d'entretiens, réalisés de septembre 2023 à janvier 2024 et tournés essentiellement vers les acteurs institutionnels concernés (élus, associations, services de l'Etat...), ont été conduits. Ces entretiens ont été complétés en mars 2024 par **trois réunions visant à présenter le projet et recueillir les préoccupations des divers publics concernés** qui n'avaient pas été rencontrés jusque-là : les propriétaires riverains du Lavanchon, les exploitants agricoles de la plaine, et les divers usagers des lieux (pêcheurs, promeneurs, cyclistes...).

L'ensemble de cette première phase d'échanges vise à **préparer le cadre et le dispositif de dialogue qui sera mis en place pour co-construire le projet**, c'est-à-dire en précisant les objectifs, les sujets à aborder, définir le processus décisionnel, identifier et mobiliser les participants etc.

PARTICIPANTS AUX RÉUNIONS



- La réunion du 4 mars 2024 a rassemblé une cinquantaine de propriétaires riverains.
- La réunion du 5 mars 2024 a mobilisé un peu moins de dix agriculteurs.
- La réunion du 19 mars 2024 a réuni une quarantaine d'utilisateurs.

Première étape vers une vision partagée :

Malgré le nombre important de personnes mobilisées, rappelons que :

- Les préoccupations exprimées et les idées émises lors des travaux en atelier offrent une vision élargie mais pas exhaustive des enjeux ;
- Le résultat des ateliers participatifs constitue une « photo » de la diversité des préoccupations et des attentes des participants au démarrage du projet. Il n'y a pas eu à ce stade de mise en dialogue des différentes visions pour aboutir à un projet partagé. Les points de vue exprimés peuvent donc être parfois contradictoires et sont appelés à évoluer au fil de la concertation.

Les productions issues des ateliers, présentées succinctement dans cette synthèse, constituent une **matière essentielle à l'élaboration du projet**. Elles doivent être complétées par d'autres discussions mobilisant l'ensemble des intérêts en jeu, nécessitant un **dialogue entre toutes les visions du devenir de la rivière**.

OBJECTIFS DES RÉUNIONS



→ Informations sur le projet de schéma d'aménagement du Lavanchon

→ Esquisse du dispositif de concertation

→ Ateliers :

- Recueil des différentes préoccupations vis-à-vis du Lavanchon et du projet
- Appel à volontaires pour s'impliquer dans la suite de la démarche

PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE

PRÉSENTATION DU PROJET DE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT

La définition de ce schéma d'aménagement s'appuie sur une étude globale qui viendra définir un ensemble d'actions comprenant :

- Des **aménagements** hydrauliques, de restauration des milieux, paysagers, etc.
- Des **mesures de gestion**: gestion du transport solide, entretien de la végétation, etc.

Il représente aussi une **opportunité de réfléchir aux usages** en lien direct avec le Lavanchon et ses aménagements actuels et futurs.

Grenoble Alpes Métropole s'est fixée des grands principes à respecter :

- **Concertation** avec les acteurs locaux
- **Solidarité** amont / aval à l'échelle du bassin versant
- **Approche intégrée** répondant à plusieurs objectifs

La **phase de diagnostic**, préalable à la réflexion sur les actions à mener, est actuellement en cours de réalisation par le bureau d'études techniques.

ESQUISSE DU DISPOSITIF DE CONCERTATION

La concertation aura pour objectif de **co-construire le projet avec l'ensemble des parties prenantes** concernées en tenant compte de tous les intérêts en jeu. Il sera recherché une **contribution participative au diagnostic technique** ainsi qu'une co-construction des scénarios d'aménagements avec l'appui du bureau d'études technique mandaté par la Métropole.

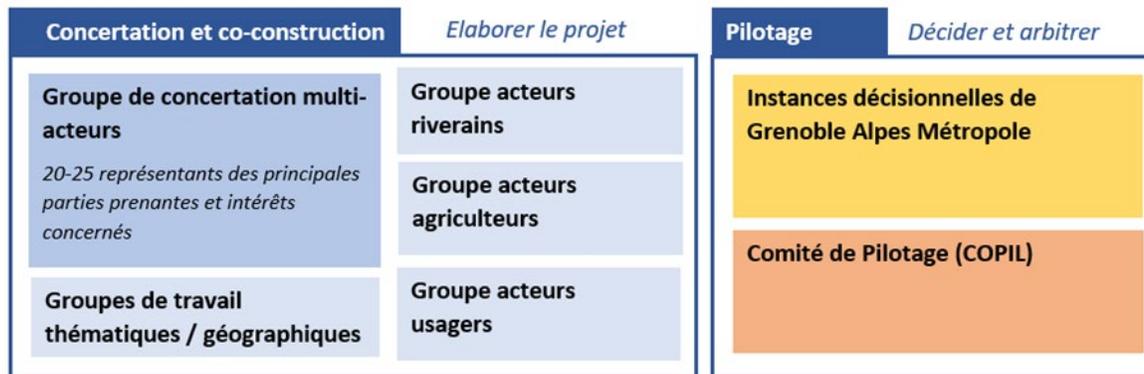
La démarche portera sur le Lavanchon et les affluents torrentiels qui exercent une influence significative sur la dynamique hydro-sédimentaire du cours d'eau. Sur ce périmètre, seront abordés les problématiques de risques d'inondation, d'entretien des ouvrages de protection et de gestion sédimentaire du Lavanchon, des activités et usages en bord de cours d'eau et des fonctionnalités des milieux naturels associés à la rivière.

Certaines préoccupations exprimées ne feront pas l'objet de la concertation dans la mesure où elles sortent du cadre de l'étude. Il s'agit en particulier des risques spécifiques associés aux affluents torrentiels hors compétence GEMAPI de la Métropole, des problèmes quantitatifs et de qualité des eaux du Lavanchon et des règles d'urbanisme.

PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE

ESQUISSE DU DISPOSITIF DE CONCERTATION

Le porteur de projet et les parties prenantes auront la charge de construire un scénario d'aménagement qui sera ensuite présenté au public pour avis et soumis aux élus de Grenoble Alpes Métropole et des communes concernées pour décision finale.



Esquisse des instances de concertation et de décision

A côté des instances décisionnelles, une instance sera au cœur de la concertation : il s'agit du **groupe de concertation multi-acteurs**. Ce groupe sera l'espace de travail principal qui donnera lieu à un dialogue entre les différentes parties et groupes d'acteurs concernés.

Espace d'expression, d'écoute et de réflexions accompagné par la Scop Dialter et appuyées par l'expertise du bureau d'études, il sera composé d'environ 25 personnes pour assurer des échanges de qualité et pour permettre aux personnes motivées de faire valoir leurs préoccupations. Le groupe de concertation sera amené à se réunir à plusieurs reprises. En complément, d'autres instances pourront être mobilisées selon les besoins pour traiter des points très spécifiques : groupes d'acteurs (propriétaires riverains, exploitants agricoles, usagers), groupes thématiques ou groupes géographiques.

Ce travail sera suivi d'une consultation du public, avant le choix final de la solution retenue par le comité de pilotage.

Un **appel à participation** a été lancé dans ces différentes instances afin de demander aux personnes intéressées par le projet de se faire connaître pour être informées de l'avancée de celui-ci et pour participer à son élaboration de façon ponctuelle ou de façon plus soutenue.

TRAVAUX PARTICIPATIFS EN ATELIERS

MÉTHODOLOGIE

A l'occasion de l'atelier dédié aux propriétaires riverains et à celui dédié aux usagers, un temps de travail participatif a été organisé. Ce dernier a consisté en une **déambulation individuelle d'atelier en atelier, traitant de différents secteurs du Lavanchon**. L'objectif de ce travail était de recueillir la vision des participants sur 4 aspects : **usages, attachements, attentes et propositions**. Chaque atelier était tenu par un animateur qui recueillait les points de vue des participants.



Un atelier supplémentaire était consacré au projet et à la concertation :

Vos attentes vis-à-vis du projet : A quels besoins ou quelles préoccupations attendez-vous que le projet réponde ? En quoi le projet peut-il être une opportunité pour vous ?

Vos craintes vis-à-vis du projet : En quoi le projet peut-il susciter de l'inquiétude pour vous ? Quelles sont vos craintes ?

Vos questions vis-à-vis du projet : Avez-vous des questions auxquelles les études techniques pourraient/de devraient répondre ? Qu'aimeriez-vous savoir sur le projet ?

Vos suggestions et demandes pour la concertation : De quoi auriez-vous besoin pour vous impliquer en confiance ? Avez-vous des conseils ou des propositions pour faciliter le dialogue ?



Votre vision du Lavanchon



- Post-it jaune

1. USAGES ET ACTIVITES :
Quelles activités pratiquez-vous en bord de Lavanchon ? Quels sont les autres usages que vous observez actuellement ?
- Post-it vert

2. VOS ATTACHEMENTS :
Qu'appréciez-vous en bord de Lavanchon ? En quoi êtes-vous attaché(e) au Lavanchon ?
- Post-it rose

3. VOS ATTENTES :
Quels dysfonctionnements constatez-vous ? Quels sont vos attentes et besoins qui ne sont pas satisfaits actuellement ? Y a-t-il des conflits d'usages ?
- Post-it bleu

4. VOS PROPOSITIONS :
Que proposeriez-vous en termes de gestion ou d'aménagement du Lavanchon ? De quoi auriez-vous besoin ?

CONTRIBUTIONS

PRÉOCCUPATIONS ET ATTENTES DES PARTICIPANTS

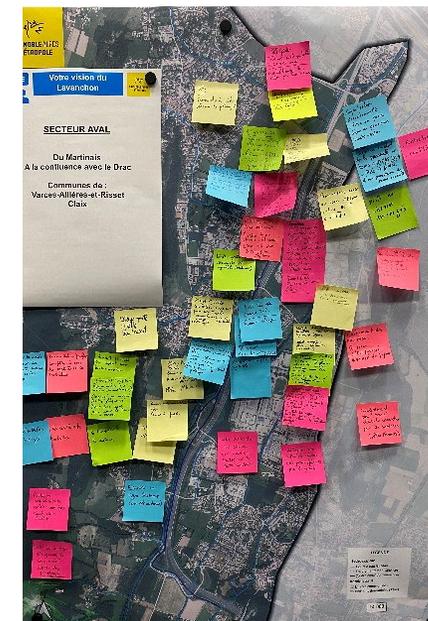
Les préoccupations vis-à-vis du Lavanchon, les attentes et les craintes vis-à-vis du projet d'aménagement et les suggestions vis-à-vis de la concertation à venir ont été recueillies pour chaque groupe de parties prenantes.

Ces préoccupations sont diverses et concernent notamment :

- L'attachement au cours d'eau
- L'entretien, la sécurisation du Lavanchon et la répartition des responsabilités
- La biodiversité, les fonctions naturelles du Lavanchon
- La gestion des matériaux apportés par les affluents
- Les pollutions et la propreté du Lavanchon
- Le manque d'eau
- L'impact du projet sur les propriétés riveraines et sur les activités agricoles
- La fréquentation en bord de rivière et la cohabitation des usagers
- Les liens avec la Métropole et ses services
- Le processus de concertation et de décision
- Les coûts du projet

APPEL À PARTICIPATION

Les personnes intéressées pour être régulièrement tenues informées de l'avancement du projet, et celles qui souhaitent participer de façon ponctuelle ou plus active à la concertation à venir ont pu se faire connaître. Au total une vingtaine de personnes ont ainsi manifesté leur intérêt pour la démarche et leur désir d'y participer à différents niveaux d'implication.



Un temps d'information et d'échange a été par ailleurs organisé avec les agriculteurs du territoire potentiellement concernés par le projet afin de recueillir leurs préoccupations.

SUITES DES ATELIERS

→ À l'issue des 3 temps d'échange (propriétaires / exploitants agricoles / usagers) :

- Envoi d'un compte-rendu détaillé aux participants et personnes invitées
- Mise en ligne d'une synthèse des réunions à l'attention du grand public
- Finalisation du diagnostic technique en cours, information du public concernant celui-ci
- Constitution du groupe de concertation rassemblant les représentants des parties prenantes
- Démarrage du travail de co-construction des scénarios d'aménagement

Merci à l'ensemble des participants pour ces moments d'échanges et de travail !